

COMMUNIQUE DE PRESSE

ELECTIONS des MEMBRES des CHAMBRES D'AGRICULTURE
(scrutin clos le 31 janvier 2019)

DÉPÔT des LISTES DE CANDIDATS

Par arrêté du 28 novembre 2018, Madame la préfète a fixé les modalités de vote et de dépôt des candidatures.

Les listes de candidatures doivent être déposées **entre le vendredi 7 décembre 2018 et le lundi 17 décembre 2018 à 12 heures, à la préfecture** -bureau des élections et de la réglementation.

Horaires d'ouverture au public de la préfecture :
du lundi au vendredi **de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures**

Elles doivent être déposées par un mandataire muni d'une procuration écrite, signée de chaque candidat figurant sur la liste.

Pour tout renseignement s'adresser à la Préfecture du Gers
Bureau des élections.
3 Place du Préfet Erignac
32007 AUCH
Tél : 05.62.61.43.76 ou 43-80
Mail : pref-elections@gers.gouv.fr